

19 Mars 2009

Copie

Monsieur Patrick SUBREMON
Préfet d'Indre & Loire
15, rue Bernard-Palissy
37925 TOURS CEDEX 9

LRAR

Objet : Mission de suivi LGV-sea
Nos/réf : GB/CA 09.0319

Monsieur le Préfet,

L'évolution du dossier en objet, nous amène à vous apporter un certain nombre d'informations que nous soumettons à votre attention.

Tout d'abord, pour une meilleure compréhension du suivi, il nous paraît utile de vous résumer brièvement la genèse de notre situation dans ce contexte.

Notre association, déclarée en Préfecture le 7 Novembre 2005, est notamment connue de vos services, et les échanges de courriers, messages ou autres, en témoignent.

Cependant, à la suite sans doute d'une erreur administrative, elle a été "fichée" par vos services au sein d'un comité auquel elle n'a jamais appartenu.

Vous ayant alerté en vain sur ce point, notre association n'a donc pas été intégrée à la mission de suivi LGV-SEA, mais nous avons cependant respecté vos instructions.

Nous devons donc participer avec la Mairie de Veigné à la préparation des réunions de la mission de suivi sur les quatre thèmes que vous aviez fixés, avec pour objectif de transmettre nos questions et avis dans les délais imposés.

Et c'est là que tout se complique à nouveau.

En effet, lors de la première réunion préparatoire du 18 Octobre 2008 avec Monsieur Patrick MICHAUD, Maire de Veigné, il avait été convenu que le projet de synthèse sur le thème n°1 'Bruit et insertion paysagère', nous serait soumis par la Mairie avant l'envoi en Préfecture, ce qui ne fut pas respecté.

Ayant manifesté notre désapprobation, et après relance, Monsieur MICHAUD nous a fait parvenir le 30 Octobre 2008 une copie du courrier qu'il vous avait adressé le 21 Octobre 2008...

Entre-temps nous avons également adressé à Monsieur MICHAUD, nos avis sur les thèmes 2, 3 et 4 (Voir document ci-joint intitulé - "Contribution à la mission de suivi - Synthèse de l'avis d'ATVN sur le projet de la LGV pour Veigné" - du 4.11.08).

.../...

.../...

Compte-tenu des échéances précitées assignées, nous avons relancé à maintes reprises Monsieur MICHAUD, sans aucun résultat. Il convient aussi de noter, que malgré l'accord initial et sans information, il n'y a pas eu d'autres réunions préparatoires, ni – et pour cause – transmission de courrier destiné à la Préfecture.

Nous savons aussi, que lors de la réunion du 9 Février 2009 tenue dans ce cadre à la Préfecture, la Mairie de Veigné n'était pas représentée (ni excusée).

Force est donc de constater, que les avis et questions de l'Association Tremblaye Veigné Nord n'ont pas été présentés ni défendus au sein de la mission de suivi et nous le déplorons profondément, d'autant que **la partie nord de Veigné est la plus sinistrée sur le tracé de la LGV-SEA de Tours à Angoulême.**

Nous savons également, que dans ce cadre, le dépôt de votre rapport est imminent.

En raison de ce qui précède, et des conséquences fâcheuses qui en découlent indépendantes de notre volonté, **nous vous demandons, à titre exceptionnel, de bien vouloir intégrer notre contribution à la mission de suivi dans votre rapport.**

Cette prise en considération, serait de nature à apaiser quelque peu, la colère montante d'environ un millier de riverains vindiniens qui attendent pour ce projet important, aux incidences considérables, des solutions de bon sens et qui doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Président
Gérard BAUDIN

- PJ - Document "Synthèse de l'avis d'ATVN sur le projet de la LGV pour Veigné" du 4.11.08
- Lettre du 19.03.09 à Monsieur Patrick MICHAUD, Maire de Veigné
 - Lettre du 19.03.09 à Madame Marisol TOURAINE, Députée